

# VISITE D'HYGIENE DE VENTE

(Durée : de 1h à 4h selon la taille de la structure)

■ OBJECTIFS :

- 1) Vérifier que les locaux répondent à la réglementation en vigueur (propreté, salubrité, marche en avant...).
- 2) Lister et vérifier la propreté et la salubrité du matériel et des équipements.

■ METHODOLOGIE :

↳ Inspection des locaux

- Contrôle visuel des locaux, matériels et équipements.
- Contrôle des températures des enceintes réfrigérées (sous réserve de leur fonctionnement le jour de la visite)

■ MOYENS :

- Appareil photo : les photos prises sont exclusivement utilisées dans le cadre de la rédaction du rapport.

■ RAPPORT DE L'AUDIT :

- Rapport de la visite détaillée par zone de travail.

Ce rapport ne concerne que l'hygiène des locaux, des équipements et du matériel.

Les aspects liés à la sécurité ne sont pas traités.